



ATELIERS PARTICIPATIFS GIEP

23 mai 2023 – Perpignan

Co-organisé
avec



Avec la
participation
financière de



COMPTE-RENDU DE LA MATINÉE ET DES ÉCHANGES

Mardi 23 mai 2023 | 09h00-13h00

Site Christian BOURQUIN – Salle Canigou
30 rue Pierre Bretonneau | 66000 Perpignan

Introduction :

Ne plus considérer les eaux pluviales comme un déchet mais plutôt comme une ressource à valoriser dans le cadre de l'aménagement urbain : jardins de pluie, noues, plans d'eau, chaussées perméables, toitures végétalisées...

La Gestion intégrée des eaux pluviales représente une des solutions pour nous adapter au changement climatique et rendre nos territoires plus résilients, notamment par :

- Le développement de la nature en ville ;
- La création d'îlots de fraîcheur ;
- La réalimentation des nappes phréatiques ;
- La diminution des transferts de polluants dans les milieux ;
- La diminution des débordements des réseaux lors des fortes pluies

Cette matinée a pour but de faire se rencontrer toutes les parties prenantes d'un projet d'aménagement intervenant dans la gestion de l'eau de pluie. Sont présents des collectivités (élu.e.s et technicien.ne.s), des bureaux d'études, des architectes, aménageurs, financeurs...

La transversalité est en effet un gage de réussite car tous les contours/attentes/besoins/contraintes de chacun d'entre vous pourront ainsi être pris en compte et être garant d'un projet réussi, compris et accepté.

Déroulé de la matinée :

09h15 : Aspects réglementaires et théoriques de la GIEP – OIEau

09h35 : Point d'information sur la GIEP dans la planification urbaine - AURCA

09h50 : Présentation du guide pour les études préalables aux projets de gestion intégrée des eaux pluviales - Aqua-Valley / AQUARHESE

10h05 : Les aides financières et les modalités de financement pour la réalisation des projets – Agence de l'eau RMC

10h15 : Les dispositifs d'accompagnement et de financements – Conseils Départemental des Pyrénées-Orientales

10h25 : Pause

10h30 : Retour d'expérience sur la commune de Torreilles – Commune de Torreilles

10h50 : Retour d'expérience sur les communes du Grand Narbonne – Le Grand Narbonne communauté d'agglomération et la ville de Narbonne

11h10 : Présentation et installation des ateliers

11h30 : Début des ateliers

12h30 : Restitution de chaque atelier

Participants :

Une cinquantaine de personnes ont participé à cette rencontre dont la moitié sont des représentants de collectivités territoriales ou d'établissements publics. La liste des personnes présentes est disponible et jointe au présent compte-rendu.

Échanges :

Les supports de présentation sont joints au présent compte-rendu des échanges.



Aspects réglementaires et théoriques de la GIEP – OIEau

- La compétence GEPU (Gestion des Eaux Pluviales Urbaines)
- Les outils de la collectivité pour adapter sa gestion
- Focus sur la loi climat et résilience
- Les bonnes pratiques d'aménagement aux différentes phases des projets

Point d'information sur la GIEP dans la planification urbaine – AURCA

- Les outils de planification territoriale
- Intégrer la GIEP dans l'élaboration des documents de planification territoriale
- Exemples du PLUi de Grand Chambéry et du PLUi du pays d'Aubagne et de l'Etoile qui intègrent la GIEP via les OAP de leur PADD
- Exemple du PLU de Tresserre qui intègre la GIEP dans ses OAP pour leur projet d'éco-quartier

Présentation du guide pour les études préalables aux projets de gestion intégrée des Eaux pluviales - Aqua-Valley / AQUARHESE

- Portrait du pôle Aqua-Valley
- Focus sur les actions du projet AQUARHESE
- Présentation du guide (contenu, public ciblé, objet...) : guide évolutif qui sera alimenté avec des fiche de retours d'expérience et axé sur les spécificités méditerranéennes ([lien guide pour les études préalables aux projets GIEP](#)).

Les aides financières et les modalités de financement pour la réalisation des projets – Agence de l'eau RMC

- Pour être éligible aux financements de l'Agence de l'eau, les projets doivent assurer une déconnexion des eaux pluviales des réseaux (unitaires et/ou séparatif)
- Les aides financières sont sujettes aux coûts plafonds
- Les financements proposés sont valables pour le 11^{ème} programme de l'Agence de l'eau RMC, ces derniers sont donc susceptibles d'évoluer dans le cadre du 12^{ème} programme

Les aides financières de l'Agence de l'Eau RMC

- Projet : priorité à la déconnexion sur les réseaux unitaires
- Aide collectivités : 50 % ou 70 % dans le cadre d'un contrat
- Plafonnement : 40 € HT/m² déconnectés
- Cours d'écoles, collèges, lycées et universités : 70 % et 100 € / m² déconnectés

Questions :

- AE RMC : Les aides présentées sont-elles propres à l'agence de l'eau RMC ou s'appliquent-elles à d'autres territoires ?
⇒ Chaque agence de l'eau dispose de ses propres taux d'aides et coûts plafonds. Les enveloppes budgétaires sont présentes pour chaque agence, il faut les saisir.
- AE RMC : L'agence de l'eau RMC finance-t-elle les travaux de désimperméabilisation même si ces derniers se situent sur un sol peu perméable ?
⇒ L'objectif est d'infiltrer les eaux de pluies, il est donc nécessaire de réaliser des tests pour mieux définir les aménagements en adéquation
- AE RMC : Si l'on souhaite désimperméabiliser un parking mais que le sol n'est pas jugé suffisamment perméable, l'agence peut-elle tout de même nous financer pour mettre en place des solutions de stockage de l'eau ?
⇒ Oui, le stockage de l'eau par temps de pluie est prévu dans les conditions de financement des projets.

Les dispositifs d'accompagnement et de financements – Conseils Départemental des Pyrénées-Orientales

- Le Département des Pyrénées-Orientales anime en interne des projets de GIEP

- Un accompagnement technique par le département est possible pour les collectivités de son territoire pour la réalisation de leur schéma directeur d'eaux pluviales ou leurs études et projets de désimperméabilisation
- La formalisation d'un programme d'aides avec le département et l'agence de l'eau RMC est possible pour vos études (jusqu'à 50%) et pour vos travaux (au cas par cas)

Questions :

- CD 66 : Les communes qui ne possèdent pas la compétence gestion des eaux pluviales urbaines peuvent-elles être accompagnées par le département pour leurs projets de gestion intégrée des eaux pluviales ?
 - ⇒ Nous incitons à travailler avec la communauté urbaine qui possède la compétence GEPU mais oui, en effet, un accompagnement par le département est toujours possible.
- CD 66 : Une commune peut-elle transférer la compétence GEPU à un SIVOM (syndicat intercommunal à vocation multiple) ?
 - ⇒ Oui.

REX sur la collectivité de Torreilles

Présentation du projet « cœur de station » de la commune de Torreilles.

Principaux éléments :

- Recul de l'aire de stationnement et création d'un baladoir dédié aux mobilités douces pour accéder à la plage
- Création d'une nouvelle aire de stationnement avec un revêtement composé de casiers infiltrant remplis de graviers
- Site à fortes contraintes (classé Natura 2000, présence de zone humide, site inscrit dans le PPRi)
- Le revêtement du parking a pu bénéficier de fonds européens
- La végétation a été choisie pour être adaptée aux conditions spécifiques du milieu
- Le projet a été mené en collaboration avec le conservatoire du littoral au vu des restrictions environnementales liées au site

REX sur les communes du Grand Narbonne

Quatre projets présentés :

- Parking du bourg à Narbonne (dalles alvéolaires béton)
- Parking et voie verte Narbonne-Plage (dalles alvéolaires enherbées)
- Place de Belfort à Narbonne (béton drainant et pleine terre)
- Aire d'accueil Bonnal (noues, stationnements perméables, plantations)

Points d'attention :

- Le SCOT du Grand Narbonne intègre la désimperméabilisation dans ses orientations

- Les dalles alvéolaires enherbées situées sur le parking et voie verte Narbonne-Plage sont sensibles au tassement. Il est donc nécessaire de **prévoir un budget pour l'entretien** (réensemencer, recharge...).
- La dégradation des dalles alvéolaires a par ailleurs engendré des difficultés de déplacement pour les personnes à mobilité réduite.

Questions :

- CA GRAND NARBONNE : Y a-t-il eu des concertations avec les riverains pour le projet de réhabilitation de la place de l'école (place Belfort) ?
 - ⇒ Oui, pour les concertations le Grand Narbonne a travaillé avec la commune et l'agence de l'eau afin d'être accompagné.
- CA GRAND NARBONNE : Comment se sont déroulés les concertations ?
 - ⇒ Il y a eu beaucoup de travail avec les Élus et des réunions publiques de concertation avec les riverains. Quand cela était possible, le groupement de maîtrise d'œuvre nous a aidé pour l'organisation des temps de concertation (création des supports...).

Ateliers participatifs



Atelier N°1 : Désimperméabilisation d'une cour d'école sur la commune de Latour Bas Elne

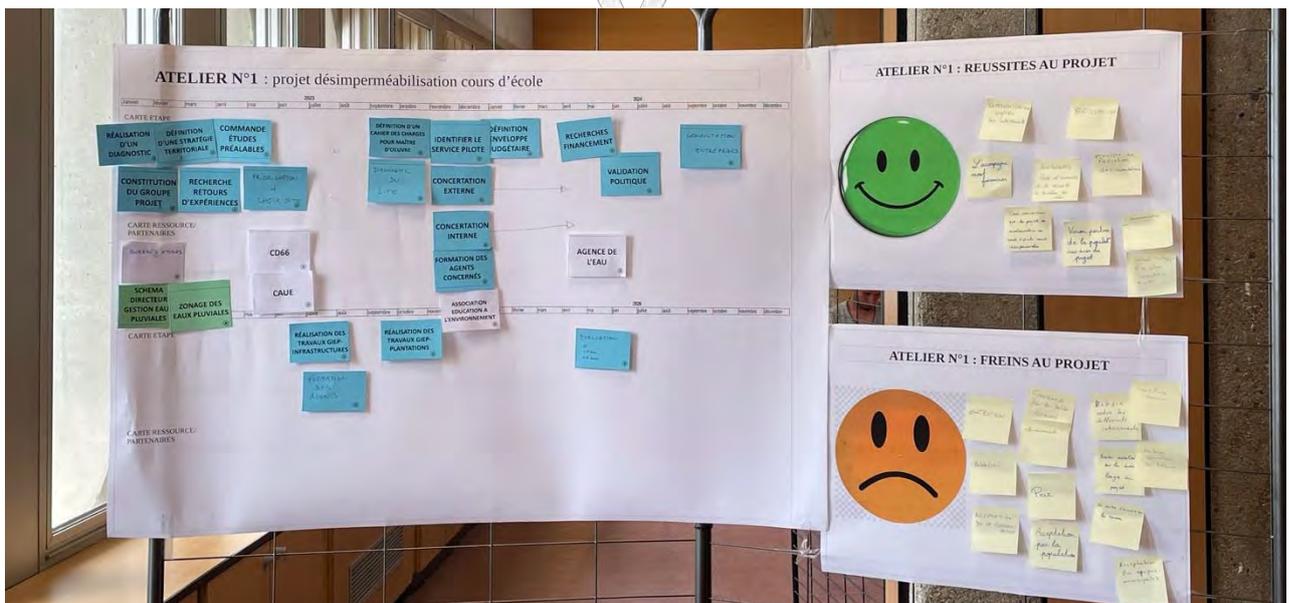


Figure 1 : Frise temporelle des étapes du projet - atelier N°1

Contexte du projet :

La commune a établi un premier diagnostic sur les différents espaces à désimperméabiliser sur le territoire et l'a présenté dans le cadre de l'appel à projets « Désimperméabilisation les sols », lancé par la Région Occitanie et l'Agence de l'eau RMC. Une cour d'école fait partie des sites identifiés.

Chronologie du projet :

- **Premier temps**
 - ⇒ Diagnostic / constitution d'un groupe projet
 - ⇒ Définition d'une stratégie territoriale
 - ⇒ Recherche de retours d'expérience
 - ⇒ Choix du site (accompagnement avec le Département des PO et le CAUE)
 - ⇒ Commande d'études préalables (accompagnement avec un bureau d'étude)
- **Second temps**
 - ⇒ Définir le cahier des charges du MOE
 - ⇒ Définir le service pilote du projet
 - ⇒ Entamer les concertations externes avec les riverains et usagers (parents d'élèves, enseignants, élèves...)
 - ⇒ Former en interne les services concernés (se faire accompagner par une association d'éducation à l'environnement)
 - ⇒ Définir une enveloppe budgétaire
 - ⇒ Solliciter les financeurs (Agence de l'eau...)
 - ⇒ Médiation politique
- **Troisième temps**
 - ⇒ Consultation des entreprises
- **Quatrième temps**
 - ⇒ Début des travaux
 - ⇒ Plantation des travaux GIEP
- **Réaliser un bilan de l'action N+1**

REUSSITES AU PROJET	FREINS AU PROJET
<ul style="list-style-type: none"> - Communication entre les intervenants - Communication externe - Vision positive de la population vis à vis du projet - Accompagnement financier - Valeur écologique et pour bénéfiques pour la santé 	<ul style="list-style-type: none"> - Prix plus conséquent du projet GIEP qu'un projet « classique » sans désimperméabilisation - Nécessite un budget entretien - Acceptation par la population - Financements par les petites collectivités - Dialogue entre intervenants/vocabulaire communal - Meilleure connaissance des acteurs - Acceptation par les équipes municipales - Acceptation de la végétation (qui pourrait induire plus d'entretien)

Points d'attention :

En amont du projet, il est fortement recommandé de **réaliser un schéma direct des eaux pluviales et un zonage eaux pluviales** afin de connaître l'état initial de son réseau et de définir un plan d'action.

Dans le cadre d'une école, il est important de bien **prévoir les travaux durant les vacances d'été. Les plantations sont à réaliser en automne** pour favoriser la pousse.

Par ailleurs, il est nécessaire de garder à l'esprit que ce type de projet peut nécessiter des délais de préparation et de conception plus long.

Atelier N°2 : Désimperméabilisation d'une cour d'école sur la commune de Saint Génis des Fontaines

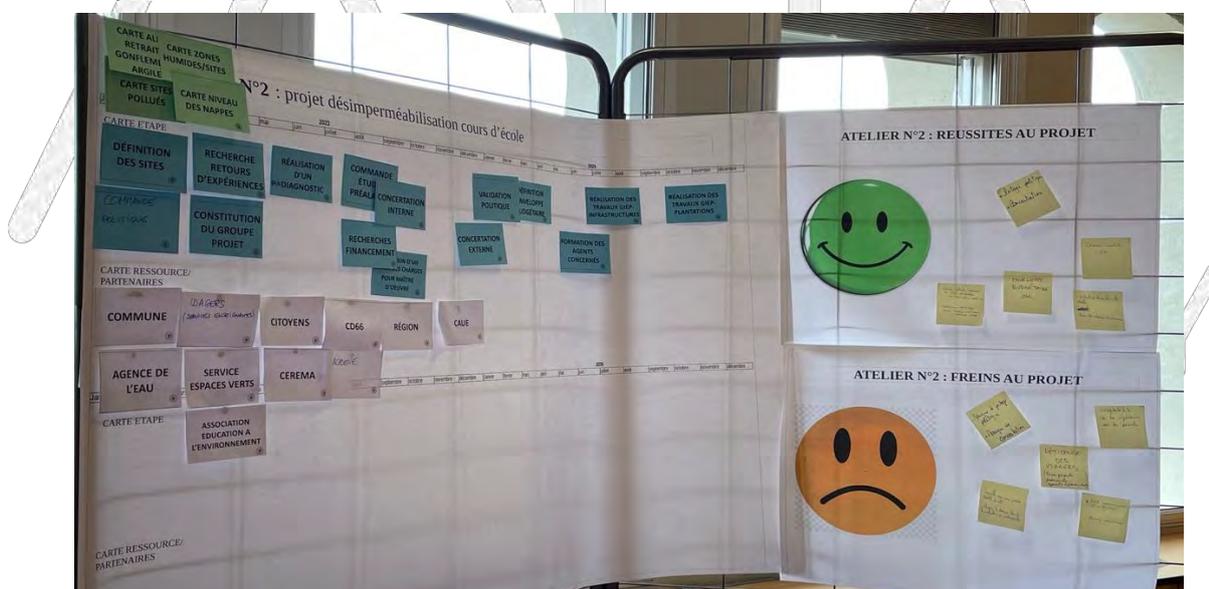


Figure 2 : Frise temporelle des étapes du projet - atelier N°2

Contexte du projet

Volonté politique de lutter contre les îlots de chaleur et création de trois COPIL débutés en janvier 2023 qui ont lancé une commande pour désimperméabiliser la cours d'école et repenser le fonctionnement du groupe scolaire.

Chronologie du projet :

- **Premier temps**
 - ⇒ Choix du site
 - ⇒ Recherche de retours d'expérience
 - ⇒ Constitution d'un groupe projet avec COTECH
 - ⇒ Commande politique
 - ⇒ Pré-diagnostic pour valider l'utilité du projet
- **Second temps**
 - ⇒ Commande d'études préalables

- ⇒ Concertation interne
- ⇒ Recherches de financement
- ⇒ Définir le cahier des charges du MOE
- **Troisième temps**
 - ⇒ Validation politique
 - ⇒ Concertation externe
 - ⇒ Définition de l'enveloppe budgétaire
- **Quatrième temps**
 - ⇒ Formation des agents
 - ⇒ Réalisation des travaux
 - ⇒ Plantations liées aux travaux GIEP

REUSSITES AU PROJET	FREINS AU PROJET
<ul style="list-style-type: none"> - Portage politique - Enveloppe budgétaire déjà pré-validée - Communication autour du projet 	<ul style="list-style-type: none"> - Manque de concertation - Convaincre de l'utilité du projet - Planning ambitieux - Réticence des usagers face à l'acceptabilité de la végétalisation (sale, risques pour les enfants...) - Manque de structuration pour une petite commune - Manque de données lors du pré-diagnostic

Points d'attention :

Un pré-diagnostic a été rendu possible grâce à la communauté de commune qui a mis à disposition un conseiller en énergie partagé pour permettre de faire des recommandations et de valider le projet au vu des problématiques identifiées.

Le COPIL est composé d'Élus, parents d'élève, un enseignant, et ponctuellement une intervention du conseil municipal jeune. Cette composition a permis une « pré-consultation » ce qui a facilité l'acceptation du projet.

Les partenaires :

Le CAUE pour l'appui technique.

Le CEREMA pour la ressource d'information et le soutien à l'aspect technique.

L'agence de l'eau pour les financements et les conseils techniques.

Association d'éducation à l'environnement intégrée au COTECH.

Atelier N°3 : Désimperméabilisation d'un parking (projet fictif)

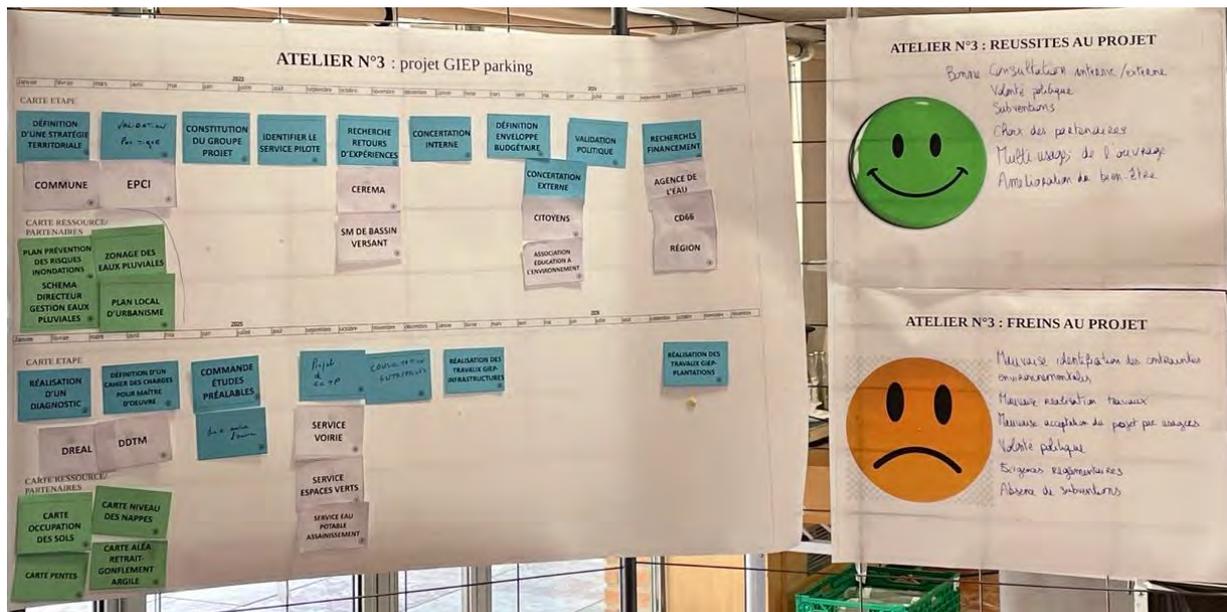


Figure 3 : Frise temporelle des étapes du projet - atelier N°3

Contexte du projet :

Une commune souhaite réhabiliter et désimperméabiliser un parking, situé dans une zone inondable.

Chronologie du projet :

- **Premier temps en amont du projet**
 - ⇒ Définition d'une stratégie territoriale (commune, EPCI)
 - ⇒ Validation politique (commune, EPCI)
 - ⇒ Constitution d'un groupe projet
 - ⇒ Identification du service pilote
 - ⇒ Recherche de retours d'expériences (CEREMA, syndicat de bassin versant)
 - ⇒ Concertation interne
- **Second temps**
 - ⇒ Définition de l'enveloppe budgétaire
 - ⇒ Concertation externe (citoyens, associations)
 - ⇒ Validation politique
 - ⇒ Recherches de financement (agence de l'eau RMC, Région, CD66)
- **Troisième temps**
 - ⇒ Diagnostic (DREAL, DDTM)
 - ⇒ Définition d'un cahier des charges MOE
 - ⇒ Commande d'études préalables
- **Quatrième temps**
 - ⇒ Projet de CCTP (services concernés)
 - ⇒ Consultation des entreprises
- **Cinquième temps**
 - ⇒ Réalisation des travaux
 - ⇒ Réalisation des plantations liées aux travaux

REUSSITES AU PROJET	FREINS AU PROJET
<ul style="list-style-type: none"> - Bonne concertation - Volonté politique - Multi-usages de l'ouvrage - Amélioration du bien-être - Bonne consultation interne/externe - Choix des partenaires - Subvention 	<ul style="list-style-type: none"> - Pas d'appui au projet si pas de volonté politique - Mauvaise anticipation des contraintes environnementales - Mauvaise exécution des travaux - Mauvaise acceptation du public - Exigences réglementaires - Absence de subventions

Atelier N°4 : Aménagement de parkings en espaces naturels en zone de montagne

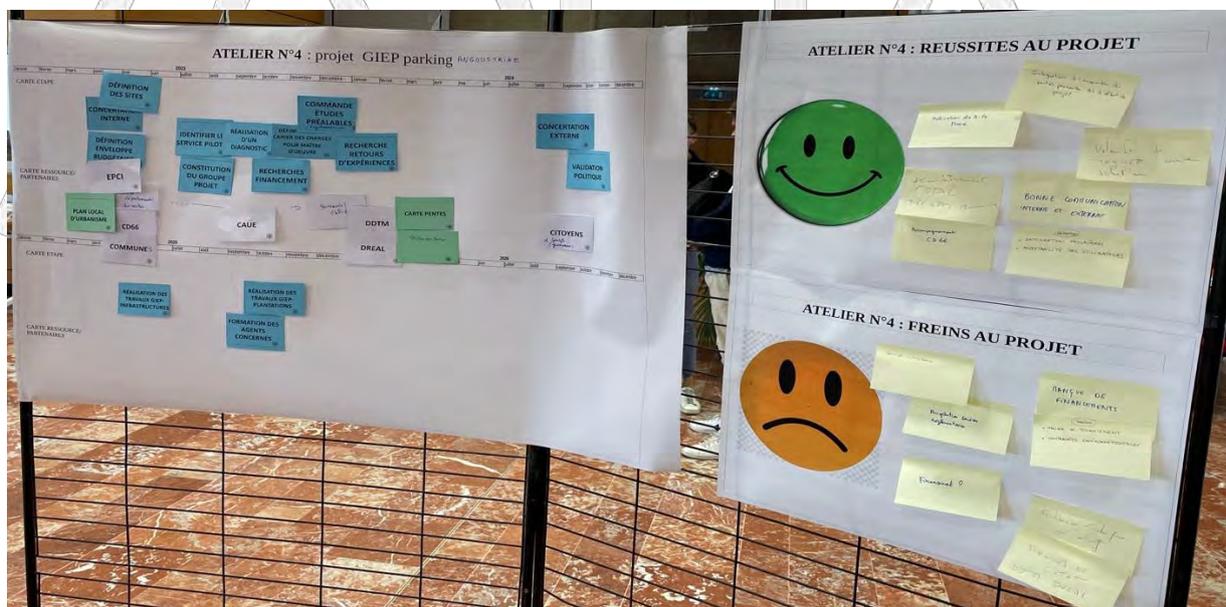


Figure 4 : Frise temporelle des étapes du projet - atelier N°4

Contexte du projet :

Le projet prévoit l'aménagement d'un parking sur un site naturel en zone de montagne, d'où la nécessité de limiter au maximum l'imperméabilisation des sols

Chronologie du projet :

- **Premier temps**
 - ⇒ Choix du site
 - ⇒ Concertation interne
 - ⇒ Définition de l'enveloppe budgétaire
 - ⇒ Identification service pilote
 - ⇒ Constitution du groupe projet
- **Second temps**
 - ⇒ Diagnostic

- ⇒ Commande des études préalables
- ⇒ Définition du cahier des charges MOE
- ⇒ Recherche de retours d'expériences
- ⇒ Recherches de financement
- **Troisième temps**
 - ⇒ Concertation externe
 - ⇒ Validation politique
- **Quatrième temps**
 - ⇒ Réalisation des travaux (infrastructures)
 - ⇒ Réalisation des travaux de plantations
 - ⇒ Formation des agents concernés

REUSSITES AU PROJET	FREINS AU PROJET
<ul style="list-style-type: none"> - Communication interne / externe - Accompagnement du Département 66 - Intégrer les services instructeurs dès le début du projet - Intégration paysagère 	<ul style="list-style-type: none"> - Manque de financements - Communication avec les services de l'Etat

Points d'attention :

Prévoir plusieurs mois pour la commande et la réalisation des études préalables.
Anticiper les périodes d'affluences pour la réalisation des travaux.

Atelier N°5 : Intégration de la GIEP dans les documents de planification

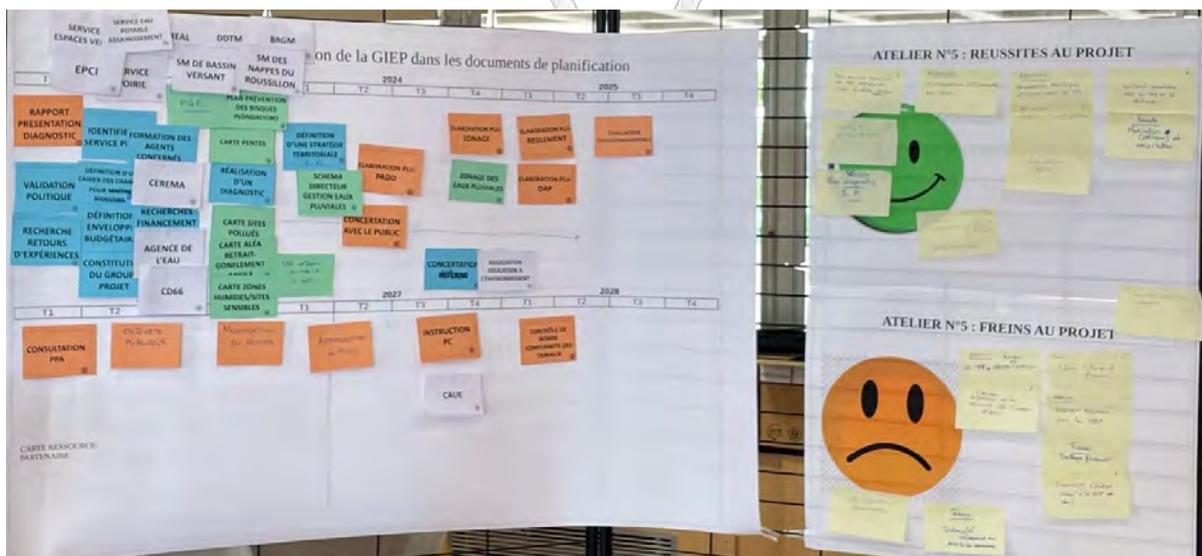


Figure 5 : Frise temporelle des étapes du projet - atelier N°5

Contexte du projet :

Identifier les étapes d'élaboration des différents documents nécessaires pour une meilleure prise en compte de la GIEP dans les documents d'urbanisme

Chronologie du projet :

Étapes d'élaboration du PLU	Étapes clés pour intégrer la GIEP	Documents clés	Partenaires
Rapport présentation diagnostic	<ul style="list-style-type: none"> - Validation politique - Choix service pilote et groupe projet - Recherches de retours d'expériences - Diagnostic sur les eaux pluviales pour réaliser un schéma directeur de gestion des eaux pluviales - Définition de l'enveloppe budgétaire - Demandes de financement - Cahier des charges MOE 	PGE, PPRI, Carte pentes, carte sites pollués, carte aléa retrait-gonflement d'argile, carte zones humides/sites sensibles	<ul style="list-style-type: none"> - Services communaux (voirie, espaces verts, eau potable, assainissement...) - CD66 - Syndicats mixtes - EPCI - Services de l'Etat (DDTM, DREAL, Agence de l'eau) - CEREMA - BRGM - Associations
Élaboration PADD	Définir une stratégie de gestion des eaux pluviales	Schéma directeur de gestion des eaux pluviales	
Élaboration du zonage		Zonage eaux pluviales	
Élaboration règlement et OAP			
Évaluation environnementale			
Consultation PPA			
Enquête publique			
Modifications éventuelles du dossier			
Approbation du PLU			

REUSSITES AU PROJET	FREINS AU PROJET
<ul style="list-style-type: none"> - Validation politique - Bon diagnostic des eaux pluviales dès le départ - Concertation et communication 	<ul style="list-style-type: none"> - Moyens techniques et financiers plus importants

Points d'attention :

- La concertation externe est importante tout au long du projet dès l'élaboration du diagnostic.
- Prévoir deux ans pour la phase de « rapport présentation diagnostic ».
- Intégrer la GIEP aux documents de planification de l'urbanisme demande davantage d'études et de technicité, il est donc important de prévoir le budget en conséquence et de bien cibler les personnes ressources qui vont pouvoir accompagner techniquement le projet en interne et en externe.

Atelier N°6 : Intégration de la GIEP dans les documents de planification, cas d'un « projet d'urbanisme opérationnel » sur la commune de Palau de Cerdagne

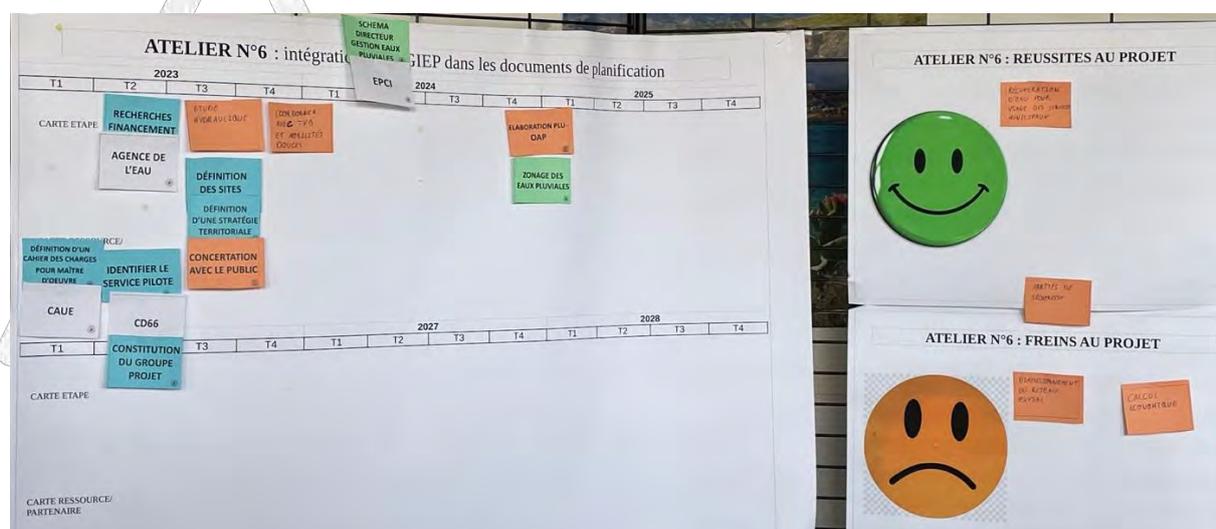


Figure 6 : Frise temporelle des étapes du projet - atelier N°6

Contexte du projet :

Palau de Cerdagne est un village de 400 habitants. La commune souhaite mener une réflexion globale sur une zone à développer à travers le PLU. Il existe une volonté d'intégrer les eaux pluviales et de réaliser du stockage de ces eaux sur cette nouvelle zone. Les documents d'urbanismes actuels ne prennent pas en compte la GIEP. La commune souhaite ainsi établir des « cahiers de prescriptions techniques » afin de cadrer les besoins de gestion et préciser les critères techniques qu'elle souhaite imposer ou négocier avec l'aménageur lors de la contractualisation du projet.

Étapes clés :

- Définition du cahier des charges MOE (CAUE)
- Recherches de financement (Agence de l'eau)
- Identification du service pilote
- Constitution du groupe projet (CD66)
- Définition des sites / Études hydraulique
- Définition d'une stratégie territoriale / concertation avec le public
- Elaboration PLU – OAP

REUSSITES AU PROJET	FREINS AU PROJET
- Récupération de l'eau pour de multiples usages (arrosage municipal...)	- Problème de dimensionnement du réseau d'eaux pluviales - Calcul économique du projet

Conclusion :

Ces ateliers ont montré que la chronologie d'un projet est propre à chaque projet et qu'il n'y pas de « bonne réponse ».

Pour autant, une méthodologie est proposée dans le guide distribué, concernant les études préalables aux projets de GIEP. Il est également disponible en ligne sur le site d'Aqua-Valley.

Ces ateliers ont permis de mettre en avant plusieurs points, pour assurer la réussite d'un projet de GIEP. Il est important :

- Avoir un portage politique fort sur lequel les agents peuvent s'appuyer pour légitimer les actions
- S'assurer que la concertation en interne de la collectivité et en externe auprès des usagers soient bien menées
- Avoir un calendrier « réaliste », pour bien prendre en compte toutes les étapes du projet
- Identifier toutes les parties prenantes/partenaires au projet et avoir un vocabulaire commun.
- Être bien accompagné techniquement et financièrement pour la réalisation du projet
- Prendre l'attache des services de l'État très en amont du projet, pour désamorcer des éventuels blocages
- Sensibiliser et informer sur la place et le rôle de la végétation dans les espaces urbains

Ces éléments permettront aux organisateurs de cette matinée d'orienter leurs actions pour mieux accompagner les collectivités dans leur projet.

Concernant les perspectives 2023 sur le sujet de la GIEP, il est prévu de monter des ateliers avec l'OIEAU sur l'appropriation et le déploiement des techniques alternatives.